

Février 2012

À TOUS LES ORGANISMES DÉTENANT UNE CHARTE DU SCFP

21 MARS – JOURNÉE INTERNATIONALE POUR L'ÉLIMINATION DE LA DISCRIMINATION RACIALE

Consoeurs et confrères,

Il y a plus d'un demi-siècle, le 21 mars 1960, dans le township de Sharpeville, en Afrique du Sud, des policiers blancs sud-africains tiraient plus de 700 coups de feu sur des Noirs qui manifestaient pacifiquement contre des « lois sur la mobilité » adoptées par le gouvernement. Ces lois discriminatoires restreignaient la circulation des Sud-Africains noirs dans leur propre pays : contrôles d'identité, interdiction de former des syndicats et obligation de vivre en périphérie des villes pour les travailleurs des mines. Lors de cette manifestation, il y eut 69 morts et 180 blessés, la plupart atteints au dos en tentant d'échapper aux balles.

En 1966, l'Assemblée générale des Nations Unies faisait officiellement du 21 mars la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. L'Assemblée appelait la communauté internationale non seulement à commémorer cette tragédie, mais à collaborer pour combattre le racisme et la discrimination raciale partout dans le monde.

Pour nos membres de partout au pays, le 21 mars remet en mémoire les luttes et les défis auxquels les travailleurs racisés ont été confrontés. C'est aussi l'occasion de saluer la place importante que les gens de ces communautés ont su donner au combat contre le racisme dans l'action des syndicats. Leur participation active a consolidé notre mouvement en enrichissant d'idées, de perspectives et d'énergies nouvelles les luttes des travailleurs.

Le Canada vit des changements démographiques rapides. En conséquence de notre bas taux de natalité et du vieillissement de notre main-d'œuvre, les groupes racisés formeront bientôt une composante majeure de notre force de travail.

Le SCFP se prépare déjà à ces transformations et prend en compte cette diversité, par des mesures d'équité en emploi qui peuvent contribuer à éradiquer le racisme systémique et à donner aux membres issus de ces groupes un meilleur accès à l'emploi.

Nous avons mis au point de nouveaux ateliers et outils pédagogiques, pour promouvoir et faire mieux connaître l'équité en emploi. Nous encourageons nos sections locales ainsi que nos dirigeants à participer à ces ateliers.

.../2



Le SCFP s'est fait un point d'honneur à utiliser efficacement les conventions collectives pour faire progresser les droits de la personne en milieu de travail, avant que ces droits aient force de loi. Le 21 mars est l'occasion idéale pour renouveler notre engagement à mettre un terme au racisme. En agissant de concert avec nos travailleurs racisés et nos alliés du syndicat et de la collectivité, nous parviendrons à faire une différence dans la lutte pour éliminer la discrimination raciale.

Pour en savoir plus, contactez le service de l'Égalité du SCFP à egalite@scfp.ca.

Quelques gestes à poser pour contrer le racisme :

- Remettez-vous en question : songez à la façon dont vos suppositions ou vos croyances peut être discriminatoire pour d'autres personnes.
- Enrichissez vos connaissances sur les personnes des minorités visibles et leurs collectivités.
- Soyez solidaires des collectivités des minorités visibles et prenez position contre le racisme et l'intolérance.
- Contestez les politiques et les lois racistes et discriminatoires.
- À votre prochaine réunion syndicale, invitez un conférencier spécialiste des droits de la personne.
- Organisez un panel sur le racisme.
- Montez un stand d'information ou projetez une vidéo à l'heure du midi pour favoriser un rapprochement entre les cultures.
- Dénoncez les manifestations de racisme telles que les blagues, propos déplacés, insultes, graffitis, etc.
- Repérez les obstacles à l'égalité en emploi et explorez des moyens de les éliminer.
- Incluez les questions d'égalité dans votre stratégie de négociations.
- Demandez que l'atelier *Créer la justice raciale* soit offert à votre section locale ou à votre prochaine formation de division.
- Faites part des succès d'autres cultures ou ethnies dans votre bulletin syndical. Diffusez ces histoires de succès dans votre journal local.
- Lorsque survient un événement relié à l'enjeu du racisme, recherchez le soutien de vos institutions publiques et de vos leaders pour les droits de la personne et contre le racisme.
- Joignez ou appuyez des organismes qui s'emploient à bâtir des collectivités inclusives.
- **ENGAGEZ-VOUS AVEC COURAGE!** Dites non au racisme et à la haine.

Nous vous prions d'accepter nos salutations solidaires.

Le président national,



PAUL MOIST

Le secrétaire-trésorier national,



CHARLES FLEURY